



(12) **DEMANDE DE BREVET CANADIEN  
CANADIAN PATENT APPLICATION**

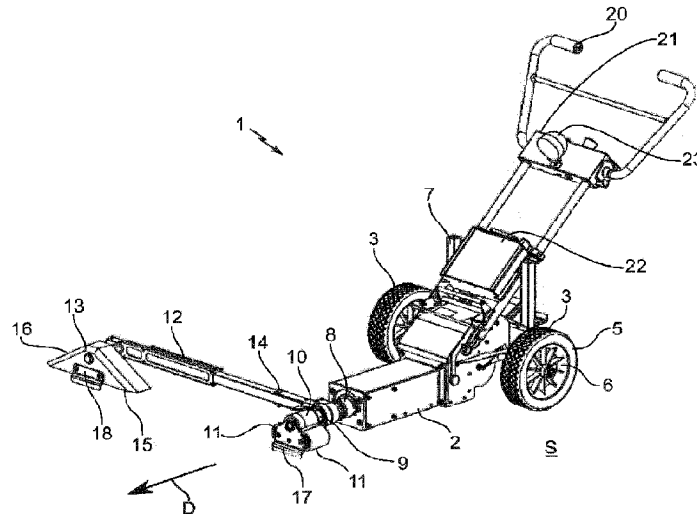
(13) **A1**

(86) **Date de dépôt PCT/PCT Filing Date:** 2022/02/10  
(87) **Date publication PCT/PCT Publication Date:** 2022/08/18  
(85) **Entrée phase nationale/National Entry:** 2023/08/02  
(86) **N° demande PCT/PCT Application No.:** EP 2022/053281  
(87) **N° publication PCT/PCT Publication No.:** 2022/171754  
(30) **Priorité/Priority:** 2021/02/12 (FR FR2101370)

(51) **Cl.Int./Int.Cl. B61J 3/12** (2006.01)  
(71) **Demandeur/Applicant:**  
GILLET GROUP, FR  
(72) **Inventeurs/Inventors:**  
PETIT, FABRICE, FR;  
DETOURBET, ANTOINE, FR  
(74) **Agent:** BCF LLP

(54) **Titre : DISPOSITIF DE DEPLACEMENT D'UNE CHARGE ROULANT SUR DES RAILS**  
(54) **Title: DEVICE FOR MOVING A LOAD ROLLING ON RAILS**

[Fig. 1]



(57) **Abrégé/Abstract:**

La présente invention a pour objet un dispositif de déplacement (1) d'une charge munie de roues et roulant sur des rails de voie ferrées, comprenant au moins: - un motoréducteur (8) dont l'axe de rotation de son arbre (9) est horizontal, - un rouleau d'entraînement (10) entraîné en rotation par l'arbre (9) du motoréducteur (8), et - deux rouleaux d'appui (11) entraînés en rotation par adhérence par ledit rouleau d'entraînement (10), ledit dispositif de déplacement (1) étant remarquable en ce qu'il comprend au moins: - un bras (12) solidaire par l'une de ses extrémités à l'arbre (9) du motoréducteur (8) et s'étendant horizontalement et perpendiculairement audit axe de rotation, et - un patin de freinage (13) solidaire de l'extrémité libre dudit bras (12) et agencé pour être disposé à proximité ladite roue (R) de la charge à déplacer du côté opposé audit rouleau d'entraînement (10).

**Date de soumission :** 2023/08/02

**No de la demande can. :** 3207318

**Abrégé:**

La présente invention a pour objet un dispositif de déplacement (1) d'une charge munie de roues et roulant sur des rails de voie ferrées, comprenant au moins: - un motoréducteur (8) dont l'axe de rotation de son arbre (9) est horizontal, - un rouleau d'entraînement (10) entraîné en rotation par l'arbre (9) du motoréducteur (8), et - deux rouleaux d'appui (11) entraînés en rotation par adhérence par ledit rouleau d'entraînement (10), ledit dispositif de déplacement (1) étant remarquable en ce qu'il comprend au moins: - un bras (12) solidaire par l'une de ses extrémités à l'arbre (9) du motoréducteur (8) et s'étendant horizontalement et perpendiculairement audit axe de rotation, et - un patin de freinage (13) solidaire de l'extrémité libre dudit bras (12) et agencé pour être disposé à proximité ladite roue (R) de la charge à déplacer du côté opposé audit rouleau d'entraînement (10).

## Description

### **Titre de l'invention : DISPOSITIF DE DEPLACEMENT D'UNE CHARGE ROULANT SUR DES RAILS**

#### **Domaine technique de l'invention**

[0001] La présente invention concerne le domaine des dispositifs de déplacement de charges roulantes lourdes, et plus spécifiquement des dispositifs de déplacement de charges lourdes roulant sur des rails de voies ferrées.

#### **Etat de la technique**

[0002] La plupart des sociétés de chemins de fer possèdent des charges roulantes du type, wagons, convoi de wagons ou encore locomotives qu'il est nécessaire de déplacer notamment dans leurs ateliers en vue de l'entretien, de la maintenance et de la réparation desdites charges roulantes.

[0003] Pour cela, il est connu d'utiliser des dispositifs de déplacement comprenant notamment un rouleau entraîné par un moteur et engagé contre la surface de roulement d'une des roues desdites charges roulantes de sorte à mettre en mouvement ces dernières.

[0004] Ainsi, la demande de brevet internationale WO 1984/002119 décrit un dispositif d'entraînement comportant un chariot transportable doté de deux cylindres de roulement et un cylindre d'entraînement actionné par un moteur de traction et disposé au-dessus desdits cylindres de roulement de sorte que, lorsque le dispositif d'entraînement est amené en contact avec la roue d'une charge roulante, un contact par friction est établi entre le cylindre d'entraînement et les cylindres de roulement, ce qui provoque le déplacement du chariot lors de la rotation du cylindre d'entraînement et, en même temps, le déplacement de la charge roulante par la rotation de sa roue entraînée par la rotation du cylindre d'entraînement. Le chariot possède en outre un manche dans lequel sont de préférence emboîtés les câbles, les gaines ou éléments similaires pour l'alimentation en énergie du moteur et qui possède des mécanismes de commande comme des commutateurs ou éléments similaires.

[0005] Ce type de dispositif d'entraînement est efficace mais présente l'inconvénient majeur de devoir être mise en place uniquement à l'un des extrémités de la charge roulante à déplacer, il ne pourra donc pas être mis en place entre les essieux de cette dernière. Par ailleurs, ce type de dispositif d'entraînement nécessite l'utilisation de câbles d'alimentation en énergie de grande longueur. Enfin, avec ce type de dispositif d'entraînement, une fois en mouvement, la charge roulante ne s'arrêtera pas à une position donnée, mais uniquement lorsque son énergie cinétique sera nulle.

[0006] D'autres types de dispositif d'entraînement sont décrits dans les demandes de brevet

japonais JP 2014/080076 et américain US 4 125 029, mais ils présentent également un certains nombres d'inconvénients tels que, par exemple, un poids excessif, un manque d'autonomie, ou encore une mise en œuvre difficile.

### **Résumé de l'invention**

[0007] Le but de la présente invention est donc de pallier les inconvénients précédemment cités et de proposer une alternative aux dispositifs d'entraînement de charge roulante connus, cette alternative étant autonome, compacte, facile à déplacer et à mettre en œuvre par un seul opérateur quel que soit l'endroit de sa mise en œuvre sur ladite charge roulante et permettant de stopper facilement cette dernière à une position donnée.

[0008] Conformément à l'invention, il est donc proposé un dispositif de déplacement d'une charge munie de roues et roulant sur des rails de voie ferrées, le dispositif de déplacement comprenant au moins :

- un motoréducteur dont l'axe de rotation de son arbre est horizontal,
- un rouleau d'entraînement fixé sur l'extrémité libre de l'arbre du motoréducteur et entraîné en rotation par ce dernier, ledit rouleau d'entraînement étant agencé pour venir en appui contre une des roues de la charge à déplacer, et
- deux rouleaux d'appui agencés pour venir en appui sur le rail de la voie ferrée recevant ladite roue de la charge à déplacer et configurés pour être entraînés en rotation par adhérence par ledit rouleau d'entraînement,

ledit dispositif de déplacement étant remarquable en ce qu'il comprend au moins :

- un bras solidaire par l'une de ses extrémités à l'arbre du motoréducteur et s'étendant horizontalement et perpendiculairement à l'axe de rotation dudit arbre, et
- un patin de freinage solidaire de l'extrémité libre dudit bras et agencé pour, d'une part, être disposé à proximité ladite roue de la charge à déplacer du côté opposé audit rouleau d'entraînement et, d'autre part, venir en appui sur ledit rail recevant ladite roue.

[0009] On comprend bien qu'avec cette configuration, on comprend bien que le dispositif de déplacement selon l'invention ne comporte qu'un seul ensemble motoréducteur - rouleaux d'entraînement et d'appui, ce qui rend le dispositif plus compact et moins lourd tout en permettant de stopper facilement la charge roulante à une position donnée.

[0010] Le bras est avantageusement réglable en longueur.

[0011] De manière préférée, le bras est monté pivotant sur l'arbre du motoréducteur autour de l'axe de rotation de ce dernier et en ce que le patin de freinage est monté pivotant à l'extrémité du bras associée autour d'un axe de rotation parallèle à l'axe de rotation de l'arbre du motoréducteur.

[0012] Cette configuration particulière permet de pouvoir disposer le patin de freinage d'un

côté ou de l'autre de la roue de la charge roulante pour, si besoin, faciliter la mise en œuvre du dispositif de déplacement d'une charge selon l'invention.

[0013] Le bras comporte avantageusement une articulation disposée du côté de l'extrémité solidaire de l'arbre du motoréducteur et permettant de faire passer ledit bras d'une position "déplié" dans laquelle il est entièrement rectiligne à une position "replié".

[0014] Le patin de freinage est de préférence un tronçon de cylindre de section transversale globalement triangulaire isocèle comportant une face inférieure horizontale agencée pour reposer sur le rail et deux faces inclinées agencées pour recevoir la roue de la charge.

[0015] Le patin de freinage est de manière avantageuse en élastomère.

[0016] Selon un mode de réalisation avantageux, le dispositif de déplacement comporte une plaque de guidage solidaire au moins des rouleaux d'appui du côté opposé au motoréducteur et s'étendant du côté opposé au rouleau d'entraînement au-delà desdits rouleaux d'appui, et une plaque de guidage solidaire du patin de freinage du côté opposé au motoréducteur et s'étendant du côté opposé au faces inclinées dudit patin de freinage au-delà de la face inférieure de ce dernier.

[0017] La plaque de guidage solidaire du patin de freinage est de préférence associée à une plaque de guidage escamotable solidaire du patin de freinage du côté du motoréducteur et pouvant ou non s'étendre au-delà de la face inférieure dudit patin de freinage 9.

[0018] Le dispositif de déplacement comporte un chariot contenant au moins en partie le motoréducteur, le rouleau d'entraînement, les deux rouleaux d'appui, le bras et le patin de freinage, ledit motoréducteur étant orienté pour que son arbre s'étendent au-delà de la face avant du chariot, ledit chariot étant muni, d'une part, d'au moins une première roue escamotable permettant de déplacer facilement sur un sol ledit dispositif de déplacement depuis son lieu de stockage jusqu'à son lieu d'utilisation et, d'autre part, d'au moins une deuxième roue remplaçant la ou les première(s) roue(s) pour déplacer ledit dispositif de déplacement, lorsque ce dernier est utilisé pour faire rouler une charge à déplacer.

[0019] Chaque deuxième roue est avantageusement réglable en hauteur et du type roue "jockey".

[0020] Ledit dispositif de déplacement comporte de préférence :

[0021] - un guidon solidaire de la partie arrière du chariot et réglable en hauteur et repliable pour une bonne ergonomie en toutes situations,

[0022] - un poste de pilotage avantageusement solidaire dudit guidon et muni de tous les éléments nécessaires à la commande du dispositif de déplacement, et

[0023] - un élément de stockage d'énergie du type batterie rechargeable pour alimenter notamment le motoréducteur.

### **Brève description des figures**

- [0024] D'autres avantages et caractéristiques ressortiront mieux de la description qui va suivre d'un mode d'exécution de l'invention, en référence aux figures annexées sur lesquelles :
- [0025] [Fig.1] est une vue en perspective avant d'un dispositif d'entraînement de charge roulante conforme à l'invention,
- [0026] [Fig.2] est une vue en perspective arrière du dispositif d'entraînement de la [Fig.1],
- [0027] [Fig.3] est une vue en perspective avant du dispositif d'entraînement conforme à l'invention en position replié,
- [0028] [Fig.4] est une vue partielle de côté du dispositif d'entraînement de la [Fig.1] avec ses roues en position basse,
- [0029] [Fig.5] est une vue partielle de côté du dispositif d'entraînement de la [Fig.1] avec ses roues en position relevée,
- [0030] [Fig.6] est une vue partielle de la face avant du dispositif d'entraînement de la [Fig.1] mis en œuvre sur une roue d'une charge roulante,
- [0031] [Fig.7] est une vue de détail agrandie de la [Fig.6],
- [0032] [Fig.8] est une vue de côté de la [Fig.7],
- [0033] [Fig.9] est une vue partielle agrandie du dispositif d'entraînement de la [Fig.1].

### **Description des modes de réalisation**

- [0034] Sur les figures 1 à 8, on a représenté un dispositif de déplacement 1 d'une charge roulante, non représentée sur les figures, telle que, par exemple, des wagons, convois de wagons ou encore locomotives, et munie de roues R configurées pour rouler sur des rails V de voie ferrées.
- [0035] Il va de soi qu'ici les rails V sont supposés horizontaux, mais qu'ils pourront également plus ou moins inclinés par rapport à l'horizontale, les termes : horizontal, horizontalement, vertical ou encore verticalement, seront alors à adapter.
- [0036] En référence aux figures 1 à 5, le dispositif de déplacement 1 selon l'invention comprend un chariot 2 muni, d'une part, d'au moins une première roue 3, avantageusement deux pour une raison évidente de stabilité, permettant de déplacer facilement sur un sol S ledit dispositif de déplacement 1 depuis son lieu de stockage jusqu'à son lieu d'utilisation et, d'autre part, d'au moins une deuxième roue 4, avantageusement deux pour une raison évidente de stabilité, remplaçant la ou les première(s) roue(s) 3 pour déplacer ledit dispositif de déplacement 1, lorsque ce dernier est utilisé pour faire rouler une charge à déplacer.
- [0037] Pour des raisons de confort de mouvement, chaque première roue 3 comporte de préférence un pneumatique 5 monté sur une jante 6 et est montée pivotante sur le chariot 2 autour d'un axe horizontal perpendiculaire au plan sagittal (plan vertical,

orienté d'avant en arrière) dudit dispositif de déplacement 1.

- [0038] On désigne ici par "avant" tout élément ou partie d'élément du dispositif de déplacement 1, selon l'invention, situé du côté de l'avant de ce dernier selon sa direction D de déplacement normale, représentée par la flèche sur la [Fig.1], et par "arrière" tout élément ou partie d'élément dudit dispositif de déplacement 1 situé du côté opposé.
- [0039] Par ailleurs, pour permettre son remplacement par la ou les deuxième(s) roue(s) 4, chaque première roue 3 est avantageusement escamotable verticalement entre une position "basse" dans laquelle est en appui sur le sol S, la ou les deuxième(s) roue(s) 4 n'étant alors pas en contact avec ledit sol S, et une position "haute" dans laquelle n'est plus en contact avec le sol S, la ou les deuxième(s) roue(s) 4 étant alors en appui sur ledit sol S de sorte à permettre le déplacement du dispositif de déplacement 1 lorsqu'il est utilisé pour faire rouler une charge à déplacer.
- [0040] En outre, on comprend bien, que pour adapter la position du dispositif de déplacement 1 par rapport aux dimensions de la charge à déplacer et/ou du rail V, la position de chaque deuxième roue 4 est avantageusement réglable en hauteur. Pour ce faire, chaque deuxième roue 4 est solidaire du chariot 2 par l'intermédiaire d'un profilé 7 vertical réglable en longueur. Par ailleurs, pour faciliter le déplacement du dispositif de déplacement 1, chaque deuxième roue 4 est avantageusement du type roue "jockey" et pivote autour d'un axe horizontal, mais peut également pivoter autour d'un axe vertical.
- [0041] Selon le mode de réalisation représenté sur les figures, le dispositif de déplacement 1 comporte au moins les éléments suivants contenus au moins en partie dans le chariot 2 :
- un motoréducteur 8 dont l'axe de rotation de son arbre 9 est horizontal et est parallèle, et de préférence appartient, au plan sagittal du dispositif de déplacement 1, ledit motoréducteur 8 étant orienté pour que son arbre 9 s'étendent au-delà de la face avant du chariot 2,
  - un rouleau d'entraînement 10 fixé sur l'extrémité libre de l'arbre 9 du motoréducteur 8 et donc entraîné en rotation par ce dernier, ledit rouleau d'entraînement 10 étant agencé pour venir en appui contre une des roues R de la charge (Cf. [Fig.7]) à déplacer, et
  - deux rouleaux d'appui 11 agencés pour venir en appui sur un des rails V de la voie ferrée recevant ladite roue R de la charge à déplacer et configurés pour être entraînés en rotation par adhérence par ledit rouleau d'entraînement 10.
- [0042] Pour le dernier point, lesdits rouleaux d'appui 11 sont pivotant autour d'axes horizontaux, coplanaires et parallèles à l'axe de rotation de l'arbre 9 du motoréducteur 8 et disposés de part et d'autre dudit rouleau d'entraînement 10 et plus bas que ce dernier de

sorte que, lorsque ledit rouleau d'entraînement 10 tourne, il entraîne avec lui en rotation par adhérence les deux rouleaux d'appui 11.

- [0043] Le dispositif de déplacement 1 comporte en outre :
- un bras 12 solidaire par l'une de ses extrémités à l'arbre 9 du motoréducteur 8 et s'étendant horizontalement et perpendiculairement à l'axe de rotation dudit arbre 9, et
  - un patin de freinage 13 solidaire de l'extrémité libre dudit bras 12 et agencé pour, d'une part, être disposé à proximité ladite roue R de la charge (Cf. [Fig.6]) à déplacer du côté opposé et, d'autre part, venir en appui sur le rail V de la voie ferrée recevant ladite roue R.
- [0044] Il va de soi que le dispositif de déplacement 1 pourra ne comporter qu'un seul rouleau d'appui 11 sans sortir du cadre de la présente invention. Toutefois, on comprend bien que pour des raisons évidentes de stabilité, le dispositif de déplacement 1 comportera avantageusement deux rouleaux d'appui 11 disposés selon la configuration décrite précédemment.
- [0045] Pour accroître l'adhérence, les rouleau d'entraînement 10 et rouleaux d'appui 11 sont recouverts chacun d'un revêtement polymère.
- [0046] Pour permettre d'adapter la position du patin de freinage 13 à la dimension de ladite roue R de la charge à déplacer, le bras 12 est avantageusement réglable en longueur.
- [0047] Par ailleurs, pour permettre une mise en place de l'ensemble rouleau d'entraînement 10 - rouleaux d'appui 11 du dispositif de déplacement 1 d'un côté ou de l'autre de la roue R de la charge à déplacer, le bras 12 est avantageusement monté pivotant sur l'arbre 9 du motoréducteur 8 autour de l'axe de rotation de ce dernier afin de positionner le patin de freinage 13 d'un côté ou de l'autre dudit ensemble rouleau d'entraînement 10 - rouleaux d'appui 11. Dans cette hypothèse, on comprend bien que le patin de freinage 13 sera monté pivotant à l'extrémité du bras 12 associée autour d'un axe de rotation parallèle à l'axe de rotation de l'arbre 9 du motoréducteur 8 afin de positionner correctement la face d'appui du patin de freinage 13 sur le rail V de la voie ferrée recevant ladite roue R.
- [0048] Afin d'avoir un dispositif de déplacement 1 compact lorsqu'il est non utilisé (Cf. [Fig.3]), le bras 12 comporte une articulation 14 disposée du côté de l'extrémité solidaire de l'arbre 9 du motoréducteur 8 et permettant de faire passer ledit bras 12 d'une position "déplié" dans laquelle il est entièrement rectiligne à une position "replié" dans laquelle la portion du bras 12 allant de l'articulation 14 au patin de freinage 13 pivote pour former un angle compris entre 60° et 120°, avantageusement égal à 90°, avec la portion du bras 12 allant de l'articulation 14 à l'arbre 9 du motoréducteur 8.
- [0049] Selon un mode de réalisation avantageux, le patin de freinage 13 est un tronçon de cylindre de section transversale globalement triangulaire isocèle comportant une face inférieure 15 horizontale agencée pour reposer sur le rail V et deux faces inclinées 16

agencées pour recevoir la roue R de la charge. Pour favoriser l'adhérence notamment sur ledit rail V, le patin de freinage 13 est en élastomère.

[0050] En outre, pour faciliter le guidage du dispositif de déplacement 1 le long du rail V, l'ensemble rouleau d'entraînement 10 - rouleaux d'appui 11 et le patin de freinage 13 comportent chacun au moins une plaque de guidage 17, 18 agencée pour venir en appui contre le bord dudit rail V. La plaque de guidage 17 est solidaire au moins des rouleaux d'appui 11 du côté opposé au motoréducteur 8 et s'étend du côté opposé au rouleau d'entraînement 10 au-delà desdits rouleaux d'appui 11. De même, la plaque de guidage 18 est solidaire du patin de freinage 13 du côté opposé au motoréducteur 8 et s'étend du côté opposé au faces inclinées 16 dudit patin de freinage 13 au-delà de la face inférieure 15 de ce dernier. La plaque de guidage 18 est avantageusement associée à une plaque de guidage escamotable 19 solidaire du patin de freinage 13 du côté du motoréducteur 8 et pouvant ou non s'étendre au-delà de la face inférieure 15 dudit patin de freinage 13.

[0051] Pour faciliter son utilisation, le dispositif de déplacement 1 comporte également un certain nombre d'équipements annexes. Ainsi, ce dernier comporte :

- un guidon 20 solidaire de la partie arrière du chariot 2 et réglable en hauteur et repliable pour une bonne ergonomie en toutes situations,
- un poste de pilotage 21 avantageusement solidaire dudit guidon 20 et muni de tous les éléments nécessaire à la commande du dispositif de déplacement 1 et permettant notamment de mettre en marche le motoréducteur 8, de choisir la direction de rotation de ce dernier, d'arrêter en d'urgence la rotation, et
- un élément de stockage d'énergie 22 du type batterie rechargeable pour alimenter notamment le motoréducteur 8.

[0052] Le dispositif de déplacement 1 peut également comporter un phare 23 solidaire du guidon 20 et permettant d'éclairer la zone d'utilisation dudit dispositif de déplacement 1.

[0053] En référence aux figures 6 à 8, avec cette configuration, pour déplacer une charge avec des roues R sur des rails V avec le dispositif de déplacement 1 selon l'invention, on procède de la manière décrite ci-après.

[0054] Tout d'abord, on déplace le dispositif de déplacement 1 à l'aide du guidon 20 pour positionner l'ensemble rouleau d'entraînement 10 - rouleaux d'appui 11 près de l'une des roues R en posant lesdits deux rouleaux d'appui 11 sur le rail V et le rouleau d'entraînement 10 à proximité de ladite roue R. En réglant la longueur et l'orientation du bras 12, on positionne le patin de freinage 13 près de la roue R du côté opposé audit ensemble rouleau d'entraînement 10 - rouleaux d'appui 11 de sorte que la face inférieure 15 horizontale dudit patin de freinage 13 soit posée sur le rail V et que l'une de ses faces inclinées 16 soit à proximité de la roue R.

- [0055] On règle la position des deuxièmes roues 4, à l'aide du profilé 7 vertical, afin qu'elles soient en appui sur le sol S, puis on relève les premières roues 3 jusqu'à leur position "haute".
- [0056] Ensuite, on met en marche le motoréducteur 8 à l'aide du poste de pilotage 21 afin de faire tourner le rouleau d'entraînement 10, ce dernier entraîne avec lui en rotation par adhérence les deux rouleaux d'appui 11, ce qui provoque le déplacement le long du rail V de l'ensemble rouleau d'entraînement 10 - rouleaux d'appui 11 mais également des bras 12 et patin de freinage 13. Lorsque ledit ensemble rouleau d'entraînement 10 - rouleaux d'appui 11 arrive sous la roue R de la charge à déplacer, il se coince entre ladite roue R et le rail V, et le rouleau d'entraînement 10 transmet alors par adhérence le couple moteur à la roue R provoquant ainsi le déplacement de la charge roulant sur le rail V, cette dernière se déplaçant tant que le motoréducteur 8 fonctionne.
- [0057] En référence à la [Fig.9], afin d'éviter tout à coup lorsque l'ensemble rouleau d'entraînement 10 - rouleaux d'appui 11 vient se coincer sous la roue R de la charge à déplacer, l'ensemble rouleau d'entraînement 10 - rouleaux d'appui 11 peut avantageusement pivoter autour de l'arbre 9 du motoréducteur 8.
- [0058] Enfin, pour stopper la charge à un endroit voulu, on arrête le motoréducteur 8, l'ensemble rouleau d'entraînement 10 - rouleaux d'appui 11 s'arrête alors sur le rail V, la charge, elle, continue encore à avancer par inertie, jusqu'à ce que sa roue R vienne se caler sur le patin de freinage 13 et s'arrêter.
- [0059] Le dispositif de déplacement 1 conforme à l'invention trouve une application particulière dans le déplacement de charge roulant sur des rails V d'une voie ferrée. Toutefois, il est évident que le dispositif de déplacement 1 peut être adapté et utilisé pour déplacer d'autres types de charges tels que, par exemple, des rouleaux de papier ou de tôles d'acier.
- [0060] Enfin, il va de soi que les exemples de dispositif de déplacement 1 conforme à l'invention qui viennent d'être décrits ne sont que des illustrations particulières, en aucun cas limitatives de l'invention.

## REVENDICATIONS

1. Dispositif de déplacement (1) d'une charge munie de roues et roulant sur des rails de voie ferrées, le dispositif de déplacement (1) comprenant au moins :
- 5 - un motoréducteur (8) dont l'axe de rotation de son arbre (9) est horizontal,  
- un rouleau d'entraînement (10) fixé sur l'extrémité libre de l'arbre (9) du motoréducteur (8) et entraîné en rotation par ce dernier, ledit rouleau d'entraînement (10) étant agencé pour venir en appui contre une des roues (R) de la charge à déplacer,
- 10 - deux rouleaux d'appui (11) agencés pour venir en appui sur le rail (V) de la voie ferrée recevant ladite roue (R) de la charge à déplacer et configurés pour être entraînés en rotation par adhérence par ledit rouleau d'entraînement (10),  
- un bras (12) solidaire par l'une de ses extrémités à l'arbre (9) du motoréducteur (8) et s'étendant horizontalement et perpendiculairement à l'axe de rotation dudit arbre (9), et
- 15 - un patin de freinage (13) solidaire de l'extrémité libre dudit bras (12) et agencé pour, d'une part, être disposé à proximité ladite roue (R) de la charge à déplacer du côté opposé audit rouleau d'entraînement (10) et, d'autre part, venir en appui sur ledit rail (V) de la voie ferrée recevant ladite roue (R),
- 20 ledit dispositif de déplacement (1) étant **caractérisé** en ce le bras (12) est monté pivotant sur l'arbre (9) du motoréducteur (8) autour de l'axe de rotation de ce dernier et en ce que le patin de freinage (13) est monté pivotant à l'extrémité du bras (12) associée autour d'un axe de rotation parallèle à l'axe de rotation de l'arbre (9) du motoréducteur (8).
- 25 2. Dispositif de déplacement (1) selon la revendication 1 **caractérisé** en ce que le bras (12) est réglable en longueur.
3. Dispositif de déplacement (1) selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2 **caractérisé** en ce que le bras (12) comporte une articulation (14) disposée du côté de l'extrémité solidaire de l'arbre (9) du motoréducteur (8) et permettant de faire passer ledit bras (12) d'une position "déplié" dans laquelle il est
- 30 entièrement rectiligne à une position "replié".
4. Dispositif de déplacement (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 **caractérisé** en ce que le patin de freinage (13) est un tronçon de cylindre de

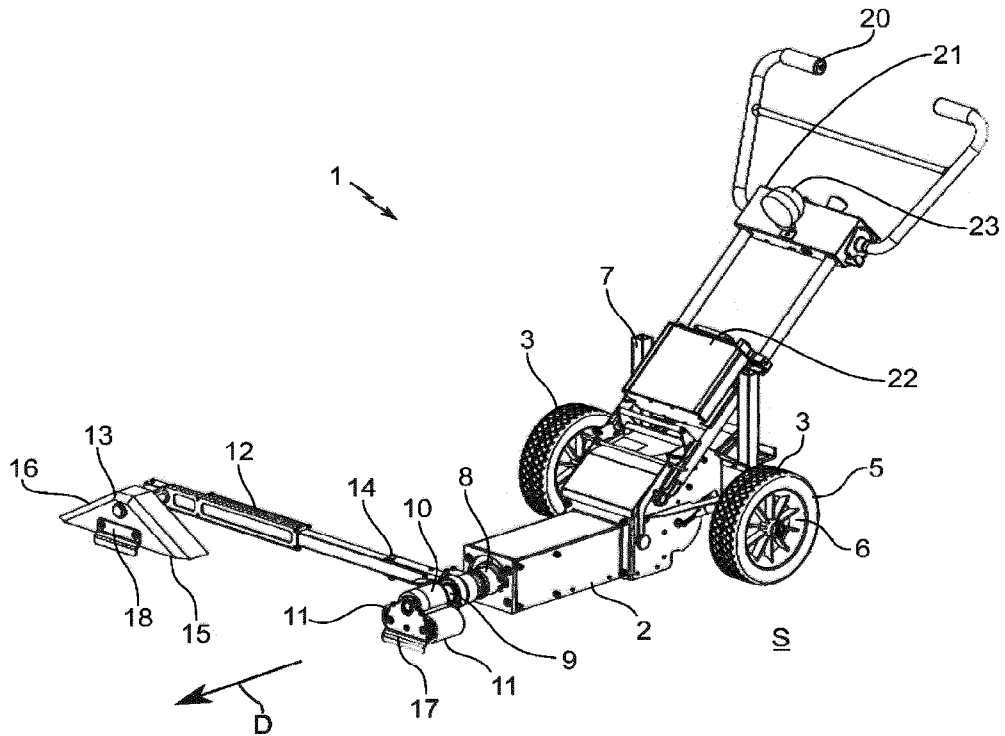
section transversale globalement triangulaire isocèle comportant une face inférieure (15) horizontale agencée pour reposer sur le rail (V) et deux faces inclinées (16) agencées pour recevoir la roue (R) de la charge.

5. Dispositif de déplacement (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4  
5 **caractérisé** en ce que le patin de freinage (13) est en élastomère.
6. Dispositif de déplacement (1) selon l'une quelconque des revendications 4 ou 5  
**caractérisé** en ce qu'il comporte une plaque de guidage (17) solidaire au moins des rouleaux d'appui (11) du côté opposé au motoréducteur (8) et s'étendant du côté opposé au rouleau d'entraînement (10) au-delà desdits rouleaux d'appui (11), et une plaque de guidage (18) solidaire du patin de freinage (13)  
10 du côté opposé au motoréducteur (8) et s'étendant du côté opposé au faces inclinées (16) dudit patin de freinage (13) au-delà de la face inférieure (15) de ce dernier.
7. Dispositif de déplacement (1) selon la revendication 6 **caractérisé** en ce que la  
15 plaque de guidage (18) solidaire du patin de freinage (13) est associée à une plaque de guidage escamotable (19) solidaire du patin de freinage (13) du côté du motoréducteur (8) et pouvant ou non s'étendre au-delà de la face inférieure (15) dudit patin de freinage (13).
8. Dispositif de déplacement (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7  
20 **caractérisé** en ce qu'il comporte un chariot (2) contenant au moins en partie le motoréducteur (8), le rouleau d'entraînement (10), les deux rouleaux d'appui (11), le bras (12) et le patin de freinage (13), ledit motoréducteur (8) étant orienté pour que son arbre (9) s'étendent au-delà de la face avant du chariot (2), ledit chariot (2) étant muni, d'une part, d'au moins une première  
25 roue (3) escamotable permettant de déplacer facilement sur un sol (S) ledit dispositif de déplacement (1) depuis son lieu de stockage jusqu'à son lieu d'utilisation et, d'autre part, d'au moins une deuxième roue (4) remplaçant la ou les première(s) roue(s) (3) pour déplacer ledit dispositif de déplacement (1), lorsque ce dernier est utilisé pour faire rouler une charge à déplacer.
9. Dispositif de déplacement (1) selon la revendication 8 **caractérisé** en ce que  
30 chaque deuxième roue (4) est réglable en hauteur et est du type roue "jockey".
10. Dispositif de déplacement (1) selon l'une quelconque des revendications 8 ou 9  
**caractérisé** en ce qu'il comporte :

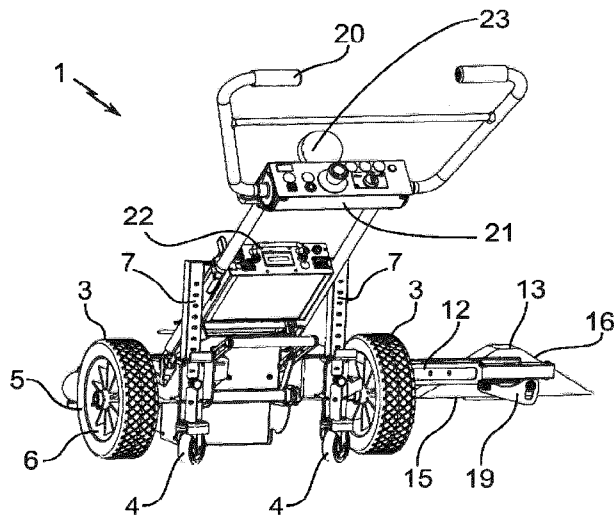
5

- un guidon (20) solidaire de la partie arrière du chariot (2) et réglable en hauteur et repliable pour une bonne ergonomie en toutes situations,
- un poste de pilotage (21) avantageusement solidaire dudit guidon (20) et muni de tous les éléments nécessaires à la commande du dispositif de déplacement (1),  
et
- un élément de stockage d'énergie (22) du type batterie rechargeable pour alimenter notamment le motoréducteur (8).

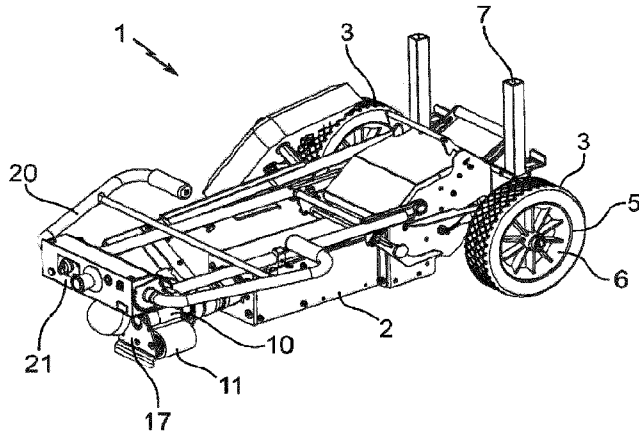
[Fig. 1]



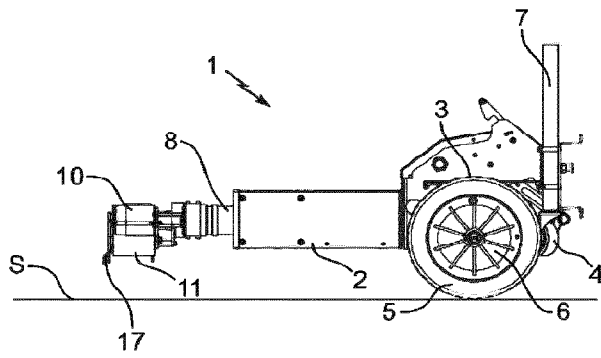
[Fig. 2]



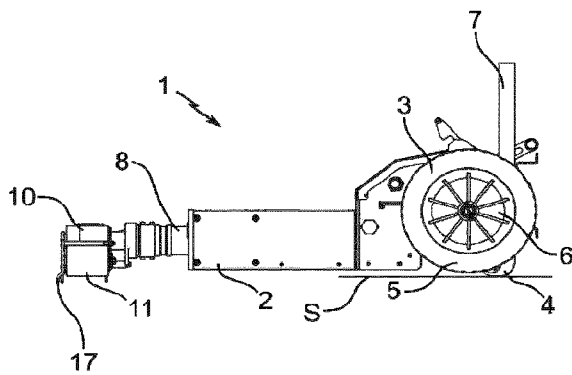
[Fig. 3]



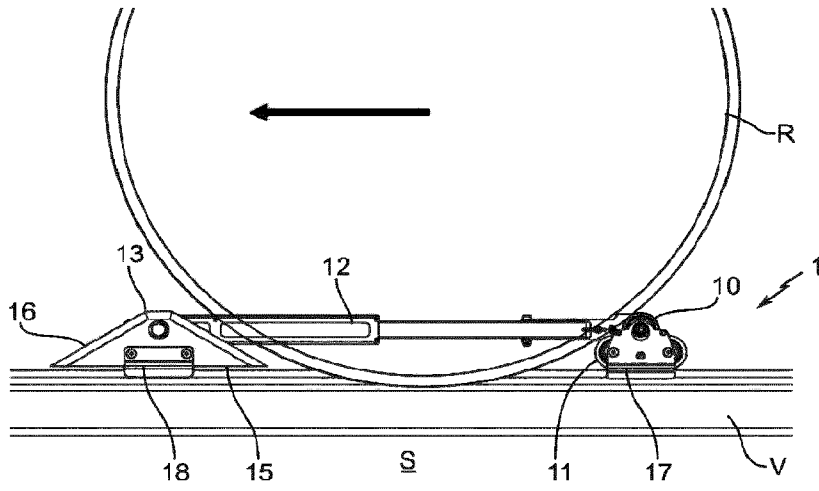
[Fig. 4]



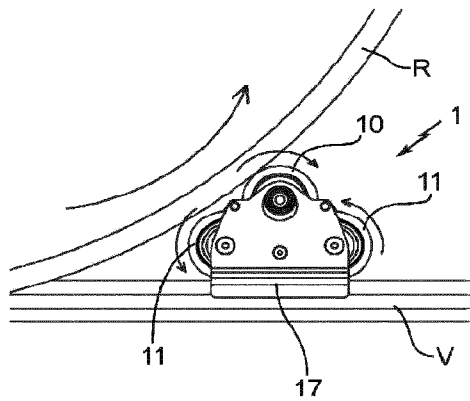
[Fig. 5]



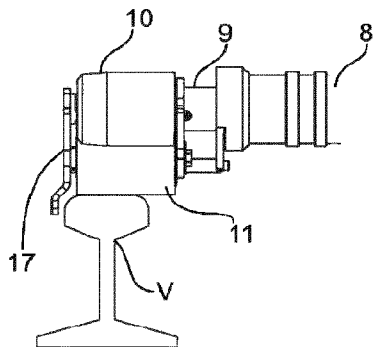
[Fig. 6]



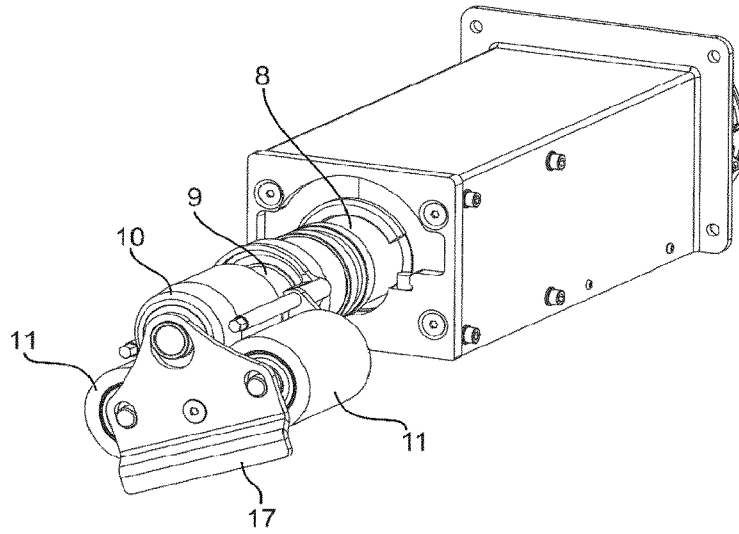
[Fig. 7]



[Fig. 8]



[Fig. 9]



[Fig. 1]

